



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 novembre 2007
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5787^e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,
le jeudi 29 novembre 2007, à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 29 novembre 2007, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5787^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. William Lacy Swing, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo.

Les membres du Conseil, M. Swing, le général de corps d'armée Babacar Gaye et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues. »

